

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD15

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 29, avant le mot :

« Le »,

insérer les mots et le signe :

« La concession, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.